



## OBJECTIFS ET CAPACITÉS :

Le titulaire de ce diplôme est ouvrier qualifié en installation de chauffage de maisons individuelles, d'immeubles, de commerces ou de bâtiments industriels ou publics. Il en assure l'installation, l'entretien et la réparation.

Ses activités peuvent être les suivantes : montage : mise en place des équipements (chaudières, radiateurs...), réalisation et pose du réseau de canalisations (découpe, cintrage, soudage, etc.), raccordement aux appareils, installation et branchement des matériels électriques et de régulation ; mise en service : contrôle du fonctionnement de l'ensemble, réglages ; information de l'utilisateur : présentation de l'installation et des consignes d'exploitation.

Autres activités : maintenance (changement d'une pièce, entretien courant...), rénovation.

## DURÉE :

1 an, soit 420 heures.

## ALTERNANCE :

1 semaine au CFA, 2 semaines en entreprises

## PRÉREQUIS :

Etre titulaire du CAP Monteur en Installations Sanitaires.

## ADMISSION :

Entrée permanente dans le cursus.

*En apprentissage* : Après signature du contrat avec l'employeur, de la convention CFA/Employeur et de l'accord avec l'OPCO, l'apprenti est inscrit à l'Ecole des Métiers.

*En formation continue* : après une information sur les différentes modalités d'accès à la formation, un entretien avec l'équipe pédagogique et un positionnement

## POURSUITES :

- MC Maintenance des Equip. Thermiques Individuels, niveau 3 (1 an)
- BP Monteur en Inst. du génie climatique et sanitaire, niveau 4 (2 ans)

## ÉVALUATION :

Formation sanctionnée par un examen final de niveau III : CAP MIT.

Des évaluations ont lieu régulièrement au cours de l'année et un CAP blanc est organisé au 2<sup>ème</sup> trimestre.

## ACCESSIBILITÉ :



Les locaux de l'Ecole des Métiers sont accessibles aux personnes handicapées. Un référent handicap est nommé pour l'accompagnement.

## CONDITIONS TARIFAIRES :

**Coût total : 6 280 €**

Le prix de cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par un financeur de la formation selon votre situation et votre statut.

66,6% de réussite  
à l'examen

85,7% d'insertion  
professionnelle

## PROGRAMME sur 35h :

- ➔ **Enseignement Professionnel : 21 heures**  
EP2 : Réalisation d'ouvrages courants  
EP3 : Contrôle/mise en service  
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle (technologie)  
EP2 : PSE
- ➔ **Enseignement général : 14 heures**  
Français (maintien des connaissances)  
Langue vivante 1 / *Anglais*

## MODALITES DE LA FORMATION :

Formation en présentiel. Le livret d'apprentissage /de stage est rempli à chaque période et assure la relation école/entreprise pendant l'année.  
Certains cours sont proposés en e-learning.  
Suivi administratif et pédagogique sur la plateforme Net-Yparéo.

## MOYENS HUMAINS :

Formateurs spécialisés de l'entreprise artisanale. Les enseignants de l'Ecole des métiers se forment régulièrement aux différentes exigences réglementaires que requiert leur profession : pédagogie, sécurité, hygiène, perfectionnement professionnel, etc.  
Au sein du Point Jeunes, une tutrice socio-éducative est chargée d'accompagner les apprenants dans leurs démarches socio-éducatives. C'est aussi un lieu privilégié d'écoute et d'aide.  
L'animatrice du centre de ressources est également référente mobilité pour les apprenants souhaitant vivre une expérience professionnelle à l'étranger.  
Du personnel de Vie Scolaire veille également au maintien de la discipline et au respect du règlement intérieur.  
L'équipe administrative assure le suivi complet de la scolarité de l'apprenant, en relation étroite avec l'OPCO dont dépend la formation.

## MOYENS MATÉRIELS :

Les travaux pratiques se déroulent dans l'atelier dédié, au sein du pôle Bâtiment de l'Ecole des Métiers.  
Une salle de classe jouxtant l'atelier est destinée aux cours de technologie professionnelle.  
La salle est équipée d'un vidéoprojecteur, comme toutes les salles de cours de l'Ecole des métiers.  
L'école est également dotée d'un centre de ressources, d'un laboratoire informatique et d'un centre d'hébergement qui facilite l'accès à la formation des stagiaires les plus éloignés.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Taux de rupture : 000%  
Poursuite d'études en MC : 000% ; en BP : 000%  
Pourcentage d'apprenants partis en mobilité : 000%

## CONTACTS :

Admission / Contacter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot au 05.65.35.13.55 – [cdm@cm-cahors.fr](mailto:cdm@cm-cahors.fr)  
Renseignements à l'Ecole des Métiers du Lot : 05.65.53.21.00 – [edm46@cm-cahors.fr](mailto:edm46@cm-cahors.fr)

### ECOLE DES METIERS DU LOT

Rue Saint Ambroise – 46000 Cahors – T : 05 65 53 21 00 – F : 05 65 53 21 05  
[www.edm-cahors.fr](http://www.edm-cahors.fr) – [edm46@cm-cahors.fr](mailto:edm46@cm-cahors.fr) – SIRET : 184 600 039 000 38

